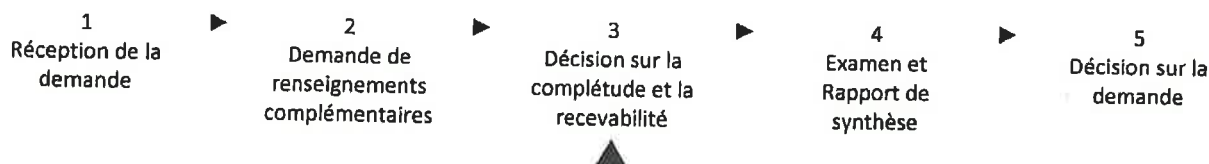


Collège communal de et à Bertogne
c/o Administration communale
Rue Grande 33 bte 2
6687 BERTOGNE

Nos références : **10013434/NDE.mbr** (à rappeler dans toute correspondance)



RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Objet : Demande de permis unique
Demande complète et recevable. Communication à la Commune
(commune précédemment consultée)

Résumé de la demande :

- | | |
|-----------------------------|--|
| de | - ELECTRABEL / ENGIE SA
Boulevard Simon Bolívar 34 à 1000 BRUXELLES |
| pour le projet | - construire et exploiter 6 éoliennes d'une puissance unitaire maximum de 4,2 MW et tous leurs auxiliaires
- dont le n° de dossier est 10013434
- de classe 1 |
| pour l'établissement | - ENGIE ELECTRABEL - Houffalize Sud
Territoire communal d'Houffalize / Mabompré n° sn à 6663
HOUFFALIZE
- dont le n° public est 10102283 |

Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal,

La demande de permis unique définie en objet est jugée **complète et recevable**.

- **Quelle est la suite de la procédure ?**

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 1 s'agissant d'un projet nécessitant une Étude d'Impacts sur l'Environnement.

L'enquête publique – d'une durée de 30 jours – sera réalisée sur le territoire de :

Commune :	<u>Ville de Houffalize</u>
Raison :	Commune de dépôt

Commune :	<u>Ville de Bastogne</u>
Raison :	Le projet risque d'avoir un impact sur le territoire de la commune

Commune :	<u>Commune de Bertogne</u>
Raison :	Le projet risque d'avoir un impact sur le territoire de la commune

Les instances suivantes sont consultées pour avis :

Instance :	Agence wallonne du Patrimoine - Direction opérationnelle de la zone ouest
Raison :	Repris à la carte archéologique de Wallonie

Instance :	SPW ARNE - DRCB - DDR - Cellule GISER
Raison :	Zone(s) : <u>Axe de ruissellement Lidaxe</u>

Instance :	CESE Wallonie - Conseil Economique Social et Environnemental de Wallonie – Pôle AT
Raison :	Rubrique(s) : <u>40.10.01.04.03 - Parc d'éoliennes : puissance totale > 3 MW électriques</u>

Instance :	CESE Wallonie - Conseil Economique Social et Environnemental de Wallonie – Pôle Evnvironnement
Raison :	Rubrique(s) : <u>40.10.01.04.03 - Parc d'éoliennes : puissance totale > 3 MW électriques</u>

Instance :	Commission royale des Monuments Sites et Fouilles
Raison :	Repris à la carte archéologique de Wallonie

Instance :	SPW TLPE - DEB - Direction de la Promotion de l'Energie durable
Raison :	Avis obligatoire. Rubrique(s) : <u>40.10.01.04.03 - Parc d'éoliennes : puissance totale > 3 MW électriques</u>

Instance :	SPW MI - DR Namur Luxembourg - Direction des routes du Luxembourg
Raison :	Proximité E.25 et N.826

Instance :	SPW ARNE - Direction de Marche-en-Famenne du Département de la Nature et des Forêts
Raison :	Avis obligatoire. Rubrique(s) : 40.10.01.04.03 - Parc d'éoliennes : puissance totale > 3 MW électriques
Instance :	SPW ARNE - DEE - Direction de la Prévention des Pollutions - Cellule bruit
Raison :	Rubrique(s) : 40.10.01.04.03 - Parc d'éoliennes : puissance totale > 3 MW électriques
Instance :	IBPT - Institut belge des services postaux et des télécommunications
Raison :	Impact sur les faisceaux hertziens
Instance :	MOB - SPF Mobilité et transports
Raison :	Rubrique(s) : 40.10.01.04.03 - Parc d'éoliennes : puissance totale > 3 MW électriques
Instance :	ORES LUXEMBOURG
Raison :	A la demande du Fonctionnaire délégué
Instance :	Parc naturel des Deux Ourthes
Raison :	Avis obligatoire. Zone(s) : Parc Naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt de Anlier, Parc Naturel des deux Ourthes
Instance :	Province du Luxembourg - Service Technique Provincial - Zone Nord
Raison :	Aménagement des voiries communales.
Instance :	SPW ARNE - DEE - DRIGM - Service RAM (risques d'accidents majeurs)
Raison :	Etude de risques
Instance :	RTBF - EMETTEUR - REY 610
Raison :	Impact sur les faisceaux hertziens.
Instance :	SOFICO - Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
Raison :	A la demande du Fonctionnaire délégué

Instance :	Zone de Secours Luxembourg
Raison :	Analyse du risque incendie

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué doivent vous envoyer leur décision dans un délai de 140 jours calendrier à partir de la date d'envoi de ce courrier.

Attention, ce délai peut être prolongé de 30 jours calendrier maximum. Dans ce cas, vous en serez informés.

Le délai peut encore être augmenté de la durée de neutralisation de l'enquête publique si celle-ci se déroule en tout ou en partie entre le 16 juillet et le 15 août ou entre le 24 décembre et le 1er janvier.

▪ **Que devez-vous faire maintenant ?**

1. Organiser l'enquête publique Art. D29 Code de l'environnement

L'organisation simultanée des différentes enquêtes est souhaitable.

2. Mettre à disposition du public la décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement D65 et R21 du Code de l'environnement

1. L'enquête publique

L'enquête publique est organisée selon les modalités du code de l'environnement.

Dans les 10 jours de la clôture de celle-ci, il y a lieu de transmettre :

- L'avis d'affichage
- Le procès-verbal de clôture
- Les objections et observations écrites et orales formulées
- La synthèse de celles-ci
- L'avis de votre collègue

aux adresses suivantes :

- permis.environnement.namur@spw.wallonie.be
- rgpe.arlon.dgo4@spw.wallonie.be

2. Publicité de la décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement

Cette décision doit être publiée sur votre site internet ou par l'intermédiaire d'un autre point d'accès électronique aisément accessible dans les 15 jours à partir de la date de réception de ce courrier.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal, nos salutations distinguées.

Le fonctionnaire délégué



Vincent DESQUESNES
Directeur



Giuseppe MONACHINO
Fonctionnaire technique



CONTACT

Permis d'environnement

Département des Permis et
Autorisations
DPA Namur-Luxembourg
Avenue Reine Astrid 39
5000 NAMUR

Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement
du Territoire et de l'Urbanisme

Direction du Luxembourg -
Urbanisme
Place Didier 45
6700 ARLON

VOS GESTIONNAIRES

Permis d'environnement

Contact technique :
Nicolas DELSAUX
nicolas.delsaux@spw.wallonie.be
Contact administratif :
Maria BRACONE
maria.bracone@spw.wallonie.be
(+32) 081/715359

Permis d'urbanisme

Contact technique :
Christian PEETERS
christian.jeanmarie.peeters@spw.wallonie.be
Contact administratif :
Christelle VERLAINE
christelle.verlaine@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

RÉFÉRENCES

Permis d'environnement :
10013434
Permis d'urbanisme :
F0510/82014/PU3/2023/4 //
2354688 – CP

VOS ANNEXES :

Copie du dossier

CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.